



Ville de **Piraé**  
**TAHITI**  
**POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Liberté – Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DELIBERATION N° 008 / 2019 DU 28 FEVRIER 2019**  
**Prenant acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.**

Séance du 28.02.2019

Sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, Maire de Piraé

Secrétaires de séance : Monsieur Heimana TAURAA, 6ème adjoint au maire et Madame Eliane LECHENE, 7ème adjoint au maire

Convocation le	22/02/2019	Date d'affichage de la convocation	22/02 /2019
Date d'affichage du C.R.	01/03/2019	Date d'affichage de la délibération	- 7 MARS /2019
Transmission IDV	- 7 MARS /2019	Rendu exécutoire après Publication ou notification	- 7 MARS /2019

ONT VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	30	00	00
La délibération est adoptée à l'unanimité			

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	x		
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER POMARE Yvannah
3	TEMARII Abel	x		
4	MAO Marie-Madeleine	x		
5	ATEM Félix	x		
6	HUNTER Lorraine		x	TAURAA Heimana
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick	x		
10	TIXIER POMARE Yvannah	x		
11	CHICOU Jean	x		
12	MACE Miriama	x		
13	PAQUIER Jean Claude		x	MACE Miriama
14	RAUFEA Doris	x		
15	MAKE Léon	x		
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAAATUA Christophe		x	
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono		x	TEHOIRI Rosana
20	TEAO Krys	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	TEMARII Abel
22	PARAUE Milton	x		
23	TEPU Taiana		x	ATEM Félix
24	FOLIAKI Turere	x		
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo	x		
27	WONG Keehi	x		
28	TETOOFA Raiarii	x		
29	PARO Irvine		x	
30	VERNAUDON Béatrice		x	BAMBRIDGE Maiana
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore		x	
33	HAREHOE Thilda	x		
	Elus en exercice : 33	23	10	7

## **DELIBERATION N° 008 / 2019 DU 28 FEVRIER 2019**

### **Prenant acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.**

---

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la note de synthèse du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

#### **Exposé des motifs :**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (« C.G.C.T »), impose la tenue d'un débat d'orientation budgétaire » pour les communes de 3500 habitants et plus, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce débat a pour objectif de permettre à l'exécutif de recueillir l'avis de l'ensemble des conseillers sur les orientations politiques et financières du futur budget.

**Après en avoir délibéré en sa séance du 28.02.2019 ;**

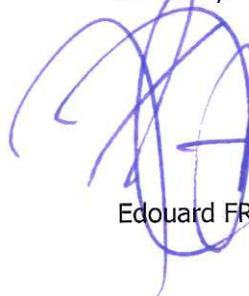
**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Conseil Municipal de Pirae prend acte de la tenue, en ce jour, d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019.

**Article 2. :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3. :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,

  
  
Edouard FRITCH

**Extrait certifié conforme au Registre des délibérations**

Le Maire  
  
  
Edouard FRITCH



# Ville de Pirae

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
2019**

## Table des matières

<b>I - Préambule</b>	<b>3</b>
<b>II - Contexte</b>	<b>4</b>
<b>III - Les ressources humaines de la Ville de Pirae</b>	<b>5</b>
1. <i>La structure des effectifs</i>	5
2. <i>Composition des effectifs et répartition de la masse salariale par service</i>	5
3. <i>Données sociales complémentaires</i>	6
4. <i>Évolution des effectifs</i>	8
5. <i>Évolution des charges de personnel</i>	9
6. <i>Le régime indemnitaire</i>	10
7. <i>Évolution des données sur l'absentéisme :</i>	11
8. <i>Le recensement des besoins en recrutement</i>	12
9. <i>Évolution prévisionnelle de la structure des effectifs</i>	13
10. <i>Évolution prévisionnelle des dépenses de personnel</i>	13
<b>IV - Un budget de fonctionnement qui poursuit l'optimisation des ressources</b>	<b>14</b>
1. <i>Recettes de fonctionnement</i>	14
1. Dotations	14
2. FIP - DNAF	14
3. Taxes et centimes additionnels	15
4. Produits des services	15
2. <i>Dépenses de fonctionnement</i>	15
1. Charges à caractère général	16
2. Les ressources humaines	16
3. Subventions aux associations	16
4. Besoins de participation aux budgets annexes	16
<b>V - Investissements 2019-2020</b>	<b>17</b>
1. <i>Réalisations 2018</i>	17
2. <i>Les engagements pluriannuels impactant 2019</i>	17
3. <i>Profil de la dette</i>	18
<b>VI - Projets politiques et politiques publiques</b>	<b>19</b>
1. <i>Les constructions scolaires</i>	19
2. <i>Les installations sportives de proximité</i>	19
3. <i>Les aménagements de la ville</i>	20
4. <i>Les bâtiments communaux</i>	20
5. <i>La sécurité publique et civile</i>	20
6. <i>Les services environnementaux</i>	21

## I - Préambule

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le président de l'EPCI présente au conseil municipal un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Le débat se tient à partir de ce rapport. Outre les orientations générales du budget de l'exercice, le rapport présente les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité. Il doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront traduites dans le budget primitif. Il ne donne pas lieu à un vote. Le débat d'orientation budgétaire est à la fois un outil pédagogique à destination du conseil et un outil de prospective qui doit aider le conseil municipal dans ses décisions.

## II - Contexte

La dotation globale de fonctionnement (DGF) et le Fonds Intercommunal de Péréquation resteront stables en 2019.

Ainsi, au regard des objectifs de bonne gestion qu'elle s'est fixés (maîtrise des dépenses de fonctionnement et une capacité de désendettement raisonnée), le projet de budget 2019 est un projet ambitieux de maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant d'importants investissements pour la Ville.

Cette forte maîtrise des dépenses de fonctionnement permet d'éviter un effet ciseau sur la section de fonctionnement et de dégager l'autofinancement nécessaire pour les investissements à réaliser.

Le volume des dépenses d'équipements prévues en 2019 sera en hausse par rapport à 2018. Le projet de budget communal est pleinement conforme aux orientations de l'équipe municipale depuis le début du mandat.

Depuis le début du mandat, malgré le contexte financier contraint des communes de Polynésie française, la municipalité a défini plusieurs priorités parmi les missions assumées par la Ville dont :

- Les écoles primaires et l'accueil des enfants
- L'espace public et les plateaux sportifs de proximité
- La prévention de la délinquance
- La fourniture d'eau potable à un tarif maîtrisé
- La gestion des déchets et l'amélioration de la collecte
- Les interventions sociales et d'insertion par l'emploi
- L'accueil du public

### III - Les ressources humaines de la Ville de Pirae

#### 1. La structure des effectifs

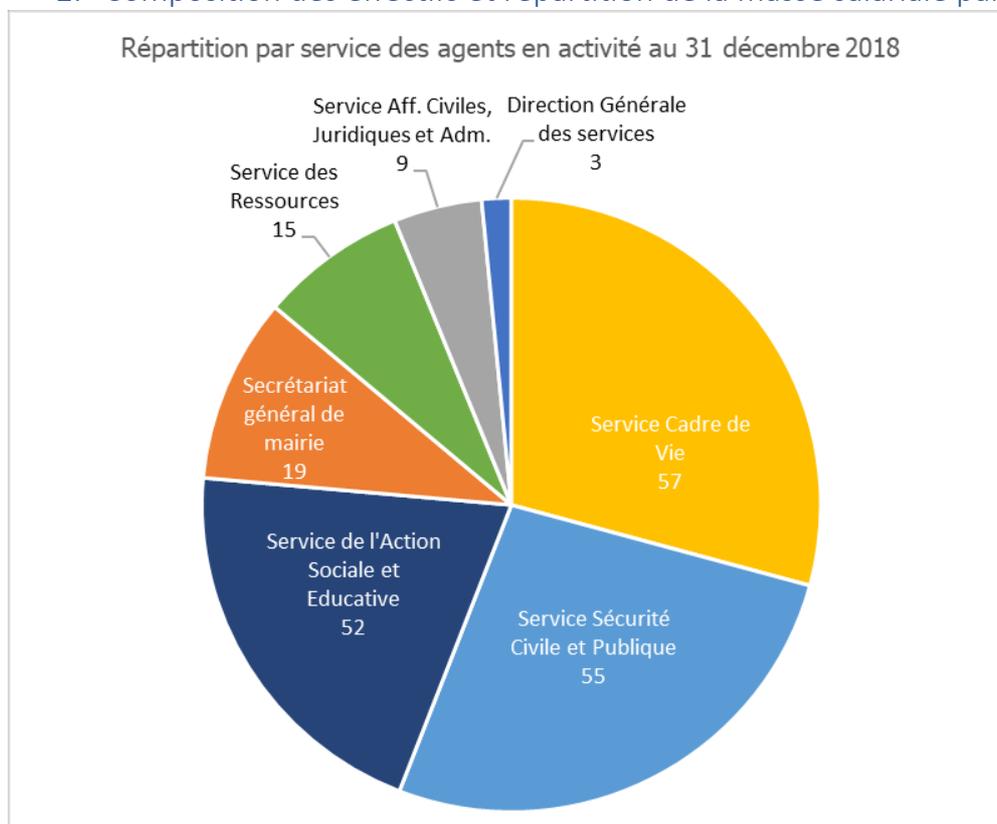
La nomenclature budgétaire structure les effectifs en trois (3) ensembles :

- 64111 : Rémunération principale (permanent)
- 64131 : Rémunération principale (temporaire)
- 6218 : Autre personnel extérieur correspondant aux indemnités perçues par les sapeurs-pompiers volontaires et les services civiques de la ville de Pirae

Pour l'année 2018, la répartition des effectifs de la ville de Pirae peut se détailler comme suit :

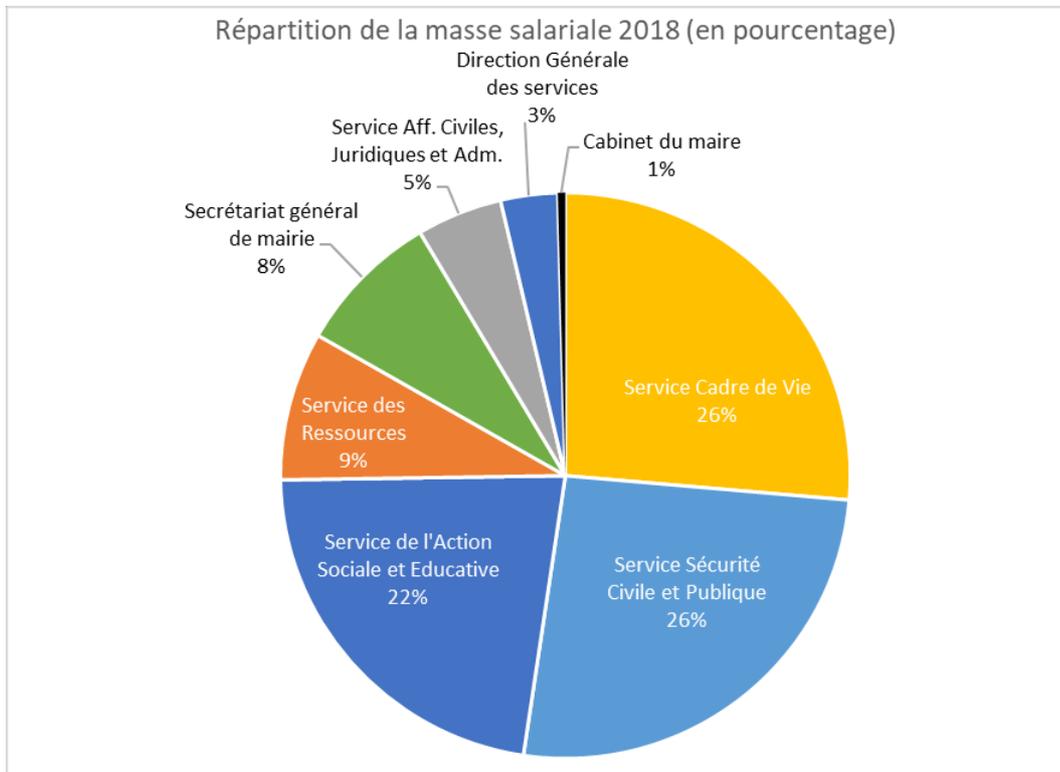
Types effectifs	Au 31 décembre 2018	Masse salariale au 31 décembre 2018
Effectif permanent en activité	185	622 974 981
Effectif en disponibilité	13	0
Effectif temporaire	10	22 920 717
Sapeurs-pompiers volontaires	15	11 972 475
Cotisations CPS et CGF	-	208 423 149
<b>Total</b>	<b>223</b>	<b>866 291 322</b>

#### 2. Composition des effectifs et répartition de la masse salariale par service

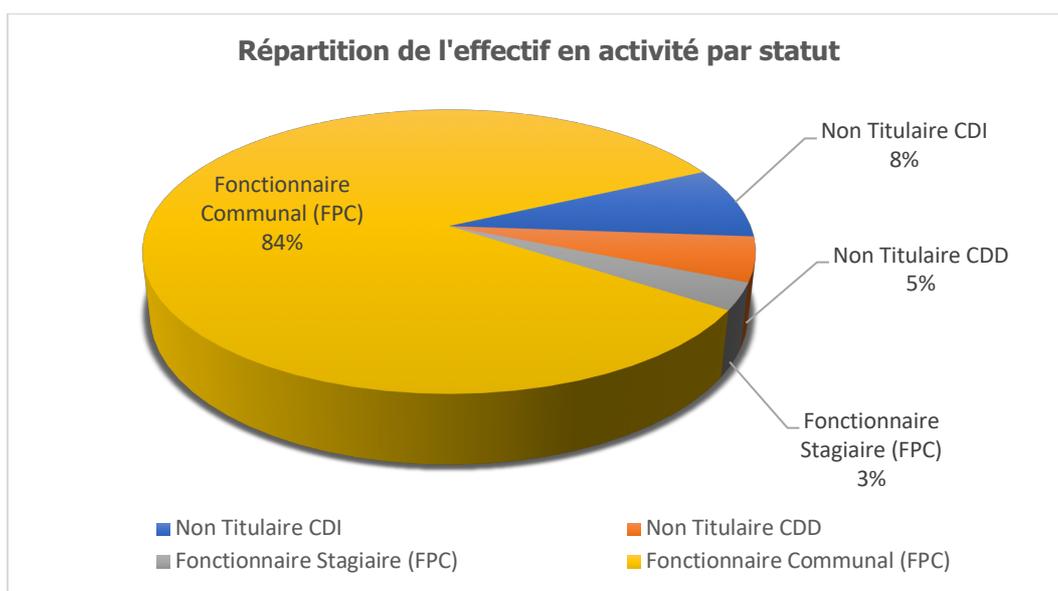


Au 31 décembre 2018, la ville de Pirae compte 210 agents en activité répartis entre sept (7) services.

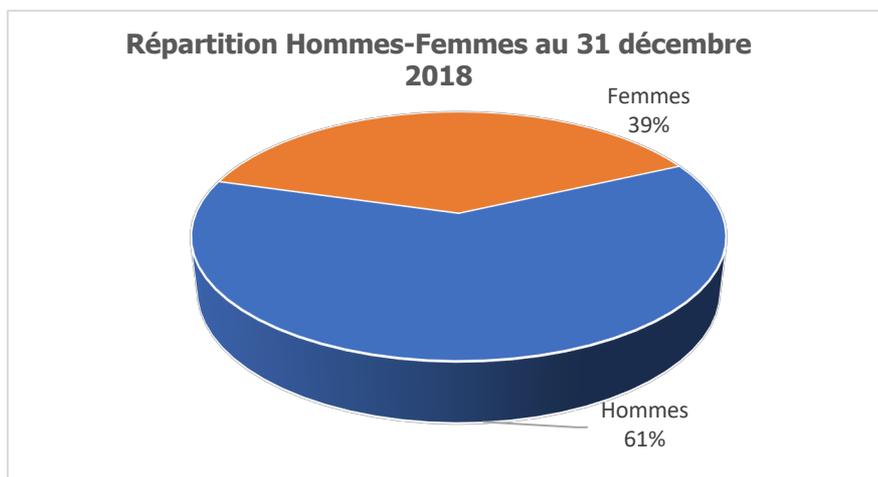
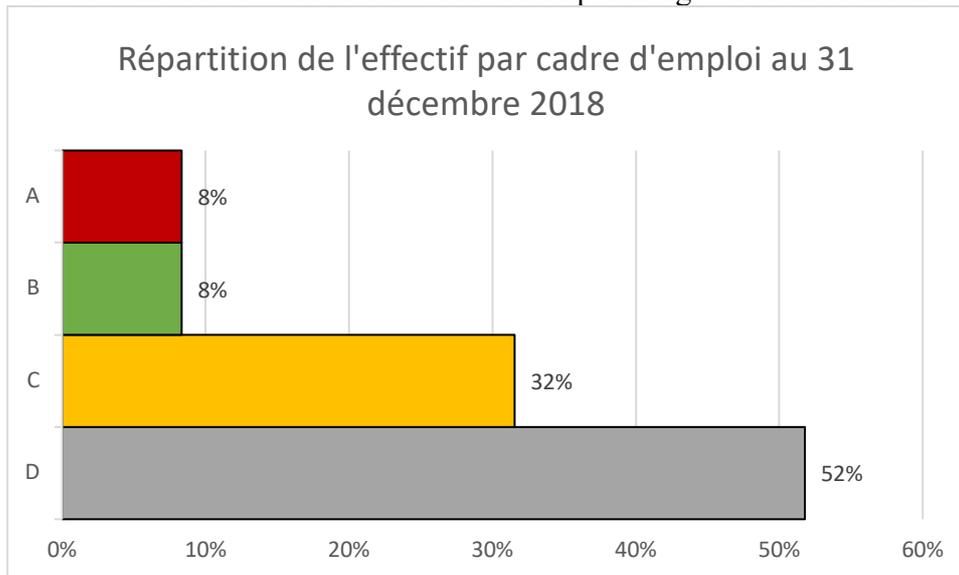
Il est à noter que la ville de Pirae a sous-traité les prestations de collectes de déchets et mis en affermage la gestion de l'eau potable. Ces services, s'ils étaient réalisés en régie, représenteraient un effectif d'environ 30 agents supplémentaires. Soit **un effectif théorique comparable de 253 agents** (agents en activité + agents en disponibilité + agents eau/déchets).



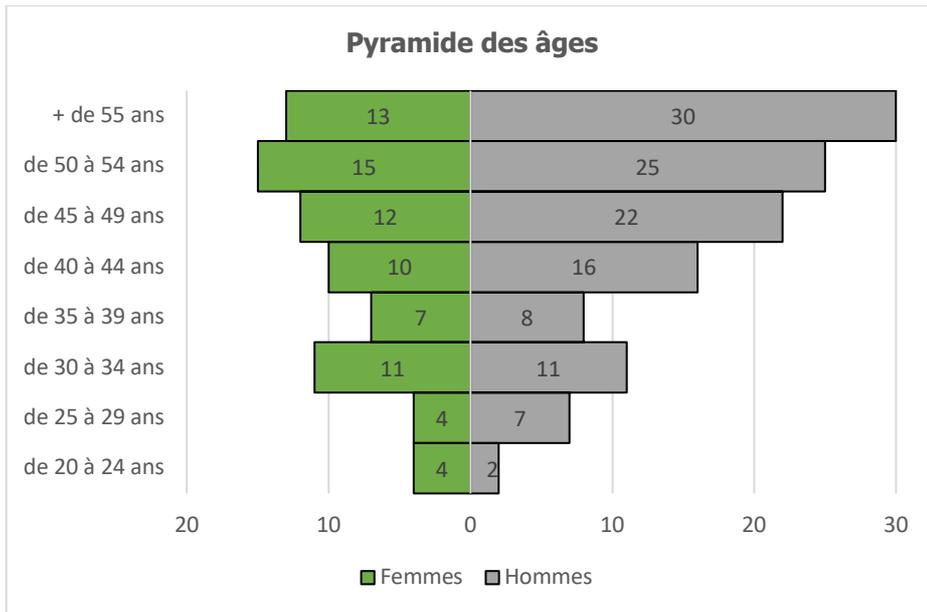
### 3. Données sociales complémentaires



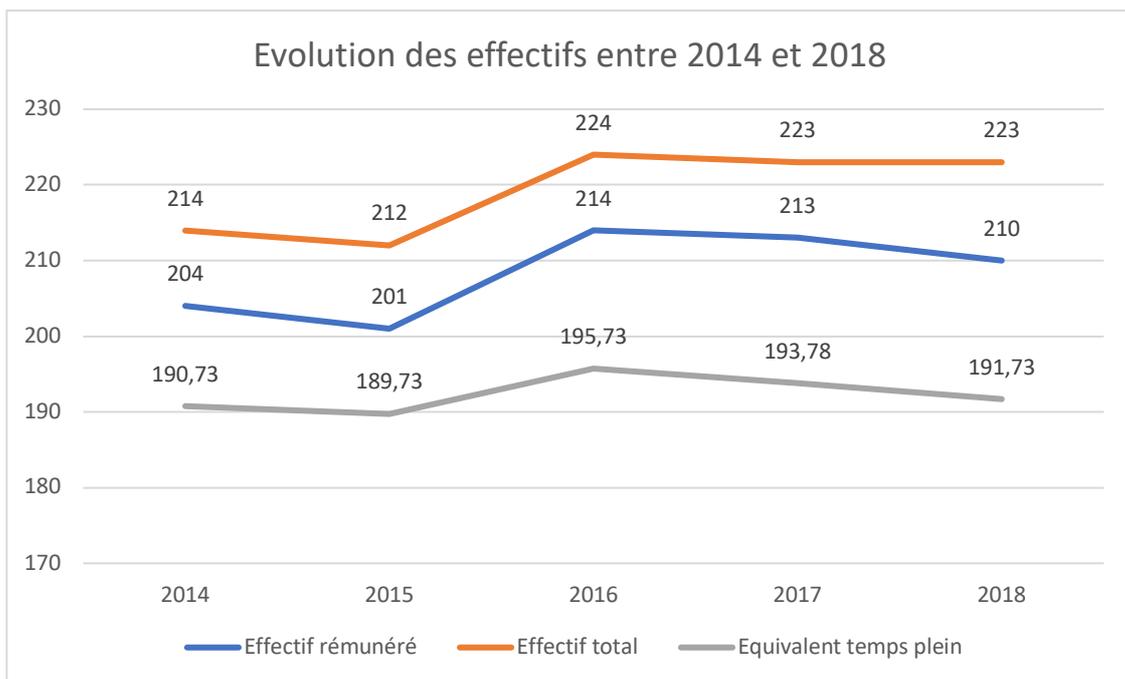
Au 1er janvier 2019, le taux de fonctionnaires communaux est de 87%. A titre indicatif, 8% des agents de la ville de Pirae ont fait le choix de ne pas intégrer la Fonction Publique Communale.



Age moyen = 45 ans



#### 4. Évolution des effectifs



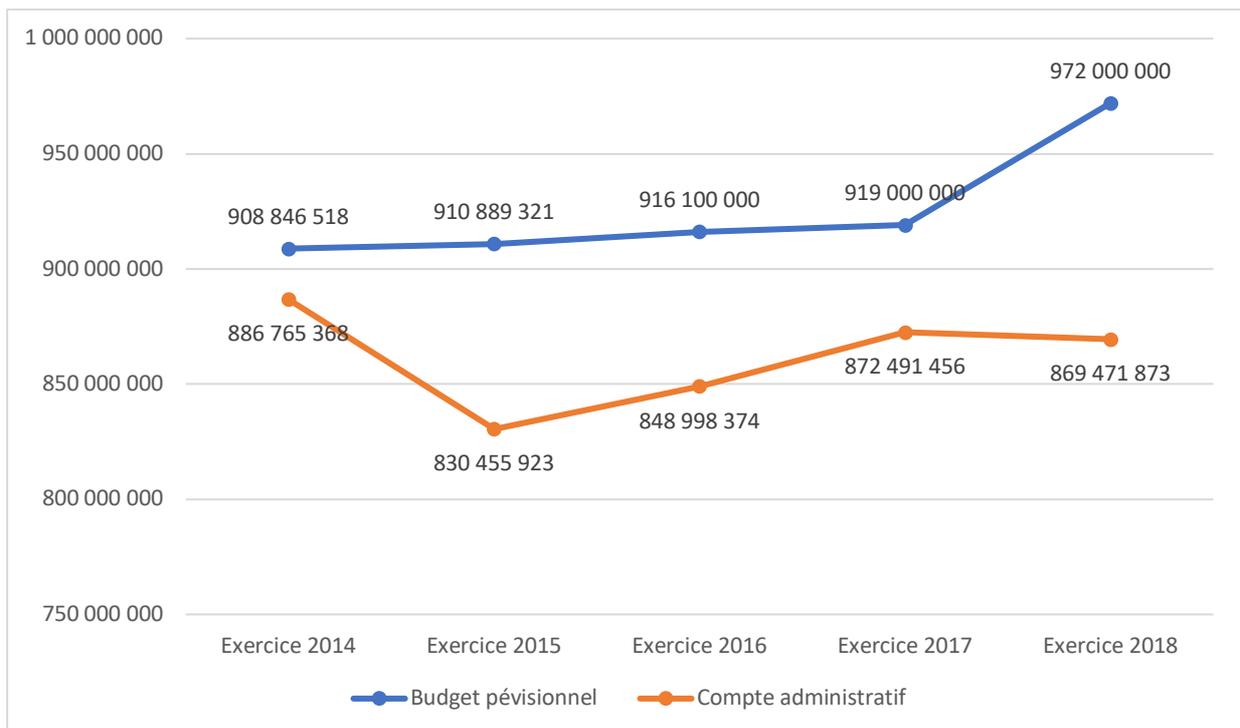
Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire 2018 ne prévoyait pas de création de nouveaux postes ni de recrutements supplémentaires.

Toutefois, au 31 décembre 2018 il convient de comptabiliser :

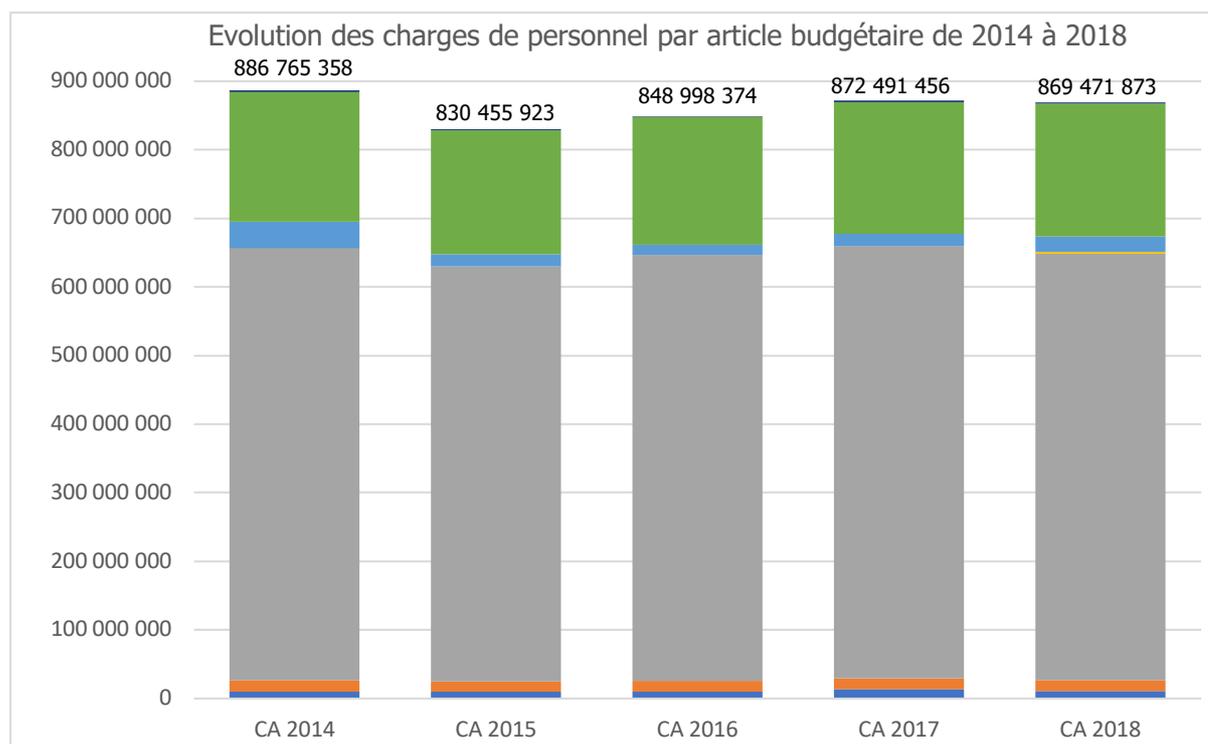
- 15 nouvelles entrées, dont :
  - Huit (6) agents permanents
  - Cinq (3) agents non titulaires temporaires, occupant des postes permanents (Catégorie B)
  - Deux (2) agents non titulaires temporaires, occupant des postes permanents (Catégorie A)

- Quatre (4) agents occasionnels en contrat pour une durée de 3 mois renouvelable une fois
- 18 sorties, dont :
  - Un (1) décès
  - Une (1) démission
  - Un (1) détachement
  - Deux (2) disponibilités
  - Une (1) fin de contrat pour un agent non titulaire
  - Un (1) licenciement
  - Un (1) refus de titularisation
  - Trois (3) mutations externes
  - Sept (7) départs à la retraite dont trois (3) anticipés

5. Évolution des charges de personnel



Le taux de variation des charges de personnel telles qu'inscrites au compte administratif des exercices 2014 et 2018 est de -1.99 %. Sur cinq exercices budgétaires les charges de personnel ont globalement diminué.



Articles	Libellés	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
621.8	Autre personnel extérieur	10 367 943	10 388 834	10 191 177	13 972 724	10 962 450
633.6	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	16 150 529	14 922 377	15 265 493	15 564 869	15 498 639
641.11	Rémunération principale (personnel permanent)	629 293 858	605 039 467	621 085 188	630 029 509	622 378 909
641.18	Autres indemnités	589 214	0	0	0	2 098 615
641.31	Rémunérations (personnel temporaire)	38 711 843	17 267 809	14 987 293	17 629 568	22 920 717
645.1	Cotisations à la Caisse de prévoyance sociale	189 387 386	180 535 241	186 686 810	192 206 054	193 099 512
647.5	Médecine du travail, pharmacie	2 264 595	2 302 195	782 413	3 088 732	2 513 031
	<b>Total CA</b>	<b>886 765 368</b>	<b>830 455 923</b>	<b>848 998 374</b>	<b>872 491 456</b>	<b>869 471 873</b>
	<b>Budget prévisionnel</b>	<b>908 846 518</b>	<b>910 889 321</b>	<b>916 100 000</b>	<b>919 000 000</b>	<b>972 000 000</b>
	<b>Taux de réalisation</b>	<b>98%</b>	<b>91%</b>	<b>93%</b>	<b>95%</b>	<b>89%</b>

## 6. Le régime indemnitaire

Par délibération n° 105/2017 du 08 décembre 2017 portant mise en œuvre du régime indemnitaire de la fonction publique communale, le conseil municipal a décidé d'attribuer les primes suivantes :

- La prime de responsabilité
- La prime de sujétion : Indemnité de travail de nuit

- La prime de sujétion : Indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

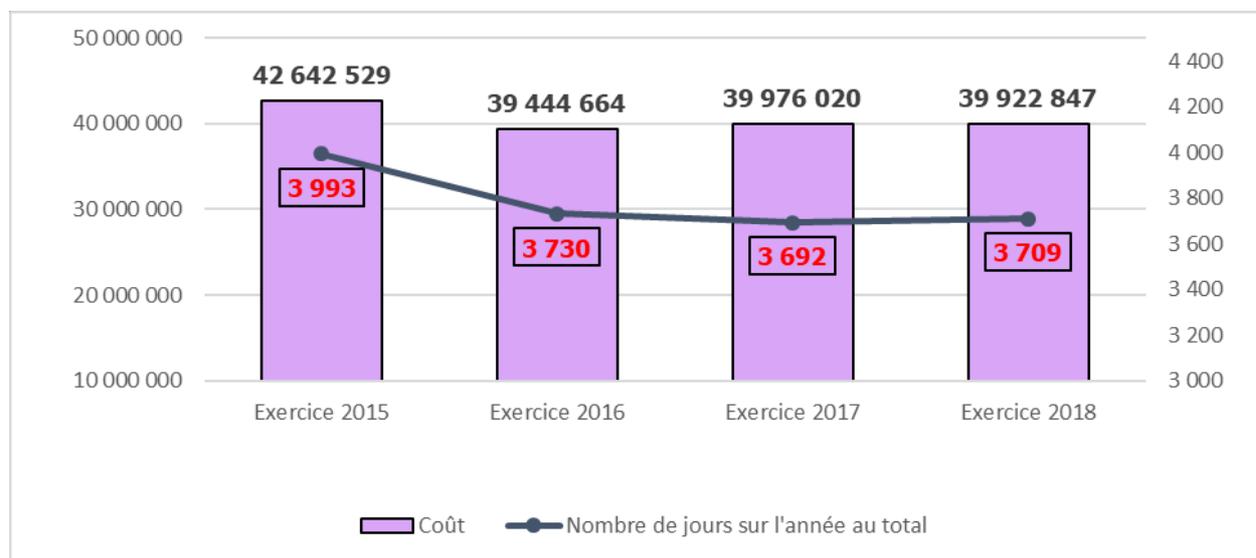
La délibération n° 106/2017 du 08 décembre 2017 instaure l'indemnité de responsabilité de caisse dans la Fonction publique communale.

En 2018, le régime indemnitaire de la ville de Pirae s'exécute comme suit :

Nature de la prime	Nb 2016	Coût 2016	Nb 2017	Coût 2017	Nb 2018	Nb 2018
La prime de responsabilité	21	2 024 704	25	2 670 319	32	4 178 460
La prime de sujétion : Indemnité de travail de nuit	17	1 675 520	37	4 059 023	35	5 051 046
La prime de sujétion : Indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	55	4 809 728	65	6 483 136	104	8 502 085
L'indemnité de responsabilité de caisse			2	897 378 *	2	431 351
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>8 509 952</b>	<b>85</b>	<b>13 212 478</b>	<b>123</b>	<b>18 162 942</b>

\* Les indemnités de responsabilités de caisse pour les années 2014 à 2016 ont été versées en 2017.

7. Évolution des données sur l'absentéisme :



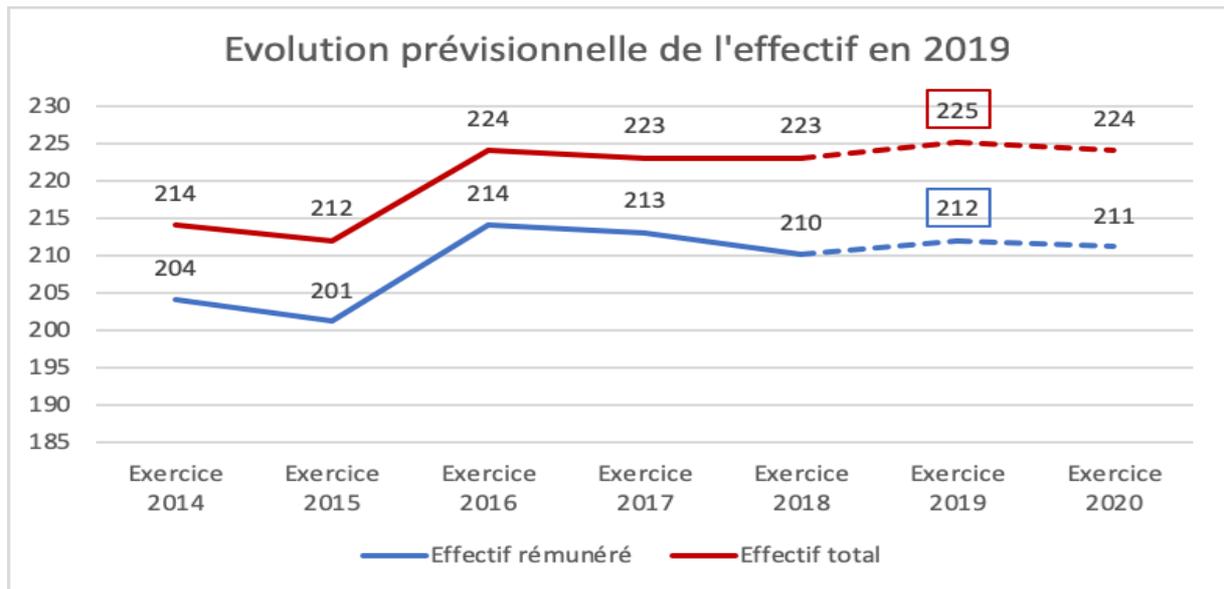
	<b>2015</b>		<b>2016</b>		<b>2017</b>		<b>2018</b>	
Nombre d'arrêts déposés	586		547		519		494	
Nombre d'agents concernés	133		143		141		137	
Nombre de jours sur l'année	3 993		3 730		3 692		3 709	
	Pirae	CPS	Pirae	CPS	Pirae	CPS	Pirae	CPS
	1 650	2 343	1 515	2 215	1 422	2 270	1 360	2 349
Coût lié à l'absence de l'agent à son poste de travail	42 642 529		39 444 664		39 976 020		39 922 847	

### 8. Le recensement des besoins en recrutement

Les besoins en recrutement pour l'année 2019 ont été identifiés par les services selon le détail suivant :

- Service Etat-civil :
  - o 1 agent d'état-civil
- Secrétariat général :
  - o 1 agent d'administration
  - o 1 femme de service (65%)
  - o 1 agent d'intendance (65%)
- Service de l'Animation, du Social et des Ecoles :
  - o 1 agent de restauration (65%)
  - o 1 chauffeur / agent de restauration (65%)
  - o 1 Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles
- Service de la sécurité civile et publique :
  - o 1 Adjoint au chef de centre (interne)
  - o 2 sergents (interne)
  - o 2 sapeurs
  - o 1 chef de la police municipale (interne)
  - o 2 gardiens de police municipale
- Service du cadre de vie :
  - o 1 chef d'équipe (interne)
  - o 1 ouvrier
  - o 1 ouvrier (interne passage à 100%)
- Service des ressources :
  - o 1 agent de support informatique
  - o 1 assistant ressources humaines
  - o 1 responsable de la commande publique

9. Évolution prévisionnelle de la structure des effectifs

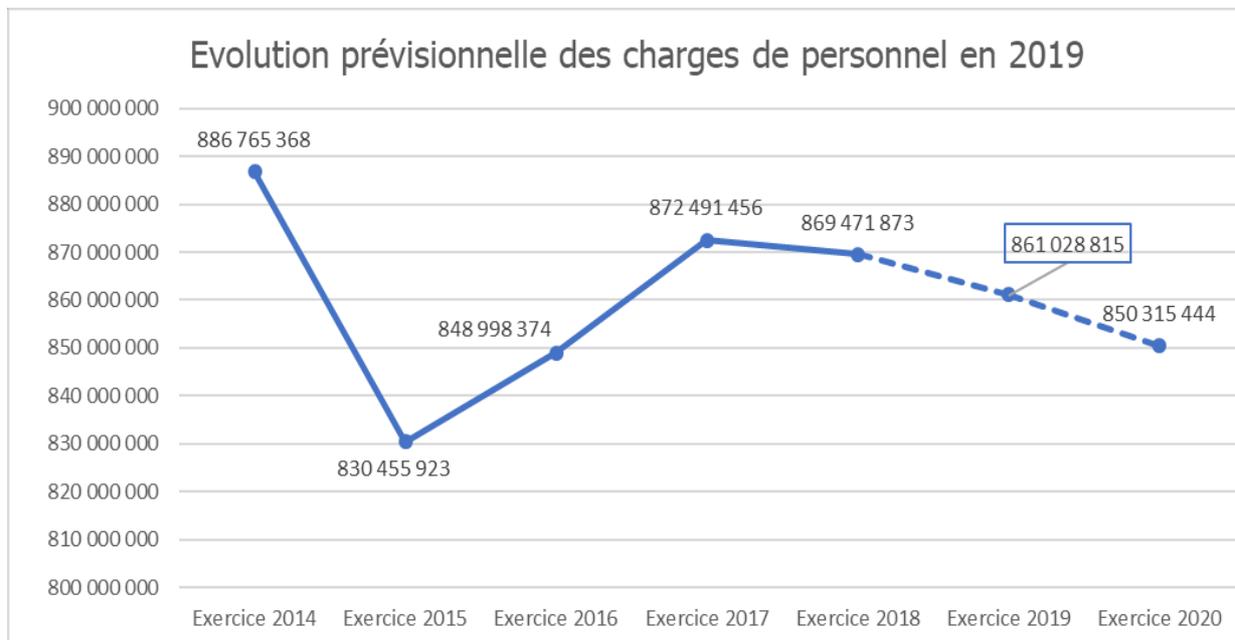


10. Évolution prévisionnelle des dépenses de personnel

Afin d'estimer l'évolution des charges de personnel en 2019 il conviendra à partir du coût actuel, **840 328 815 francs CFP**, des effectifs actuels sans remplacement des départs de l'exercice 2019.

Ce montant est abondé de **20.700.000 XPF** correspondant aux recrutements 2019.

L'estimation totale des dépenses de personnel est inscrite pour un montant de **861.028.815 XPF**.



## IV - Un budget de fonctionnement qui poursuit l'optimisation des ressources

### 1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2019 seront considérées stables par rapport aux recettes perçues en 2018.

Ainsi **les recettes consolidées prévues** pour cette année sont d'un montant total de **2.040.074.389 XPF**.

	BP 2018	CA 2018 (provisoire)	2019
Budget principal	1 585 321 509 *	1.620.578.976 XPF	1.636.500.000 XPF
Budget Déchets	405 250 000	348.998.455 XPF	374.380.772 XPF
Budget Eau	34 785 956	20.776.134 XPF	28.993.617 XPF

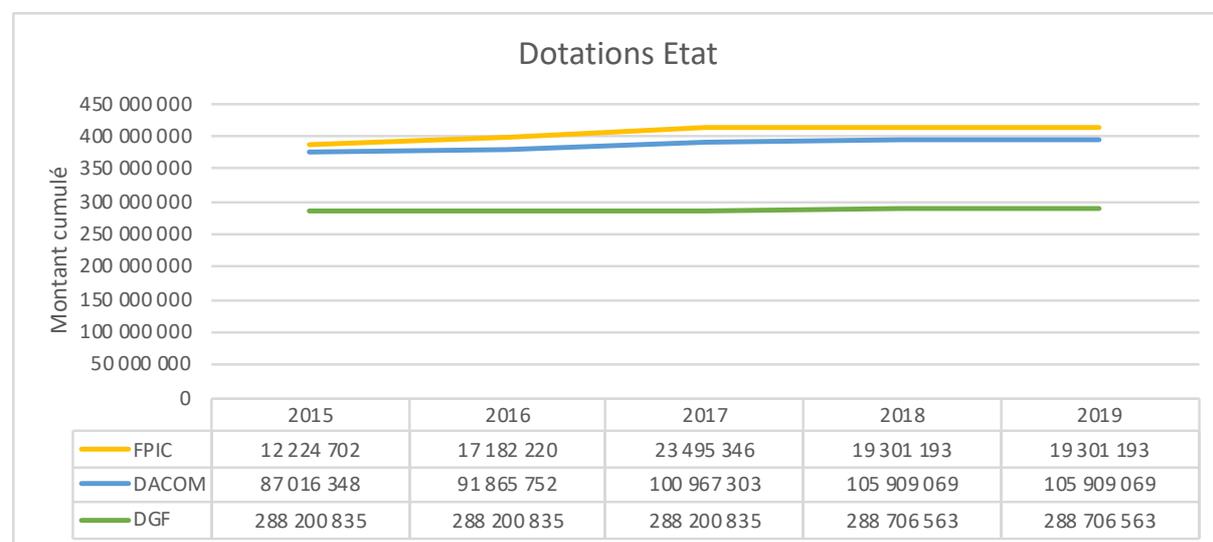
\* BP 2018 – Périmètre identique au BP 2019 (Hors résultat reporté de fonctionnement)

#### 1. Dotations

Les dotations de l'État se décomposent en trois recettes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- La Dotation d'Aménagement des Communes Outre-Mer (DACOM)
- Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

**Ces recettes sont estimées stables en 2019 à 413 MF**



#### 2. FIP - DNAF

La Dotation Non Affectée en Fonctionnement (DNAF) du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) est stable depuis 2015. La même proposition sera conservée pour 2019.

	2015	2016	2017	2018 (Prov.)	2019
FIP	607 480 818	607 480 818	607 480 818	607 480 821	607 480 818

3. Taxes et centimes additionnels

Les taxes sur l'électricité et sur la publicité extérieure sont estimées stable pour l'année 2019.

	2015	2016	2017	2018 (Prov.)	2019
Taxe Électricité	222 562 484	199 979 269	193 583 003	189 237 118	190 000 000
Taxe publicité	3 683 255	2 567 365	2 378 595	2 241 355	2 400 000
Droit de place	9 025 190	11 766 484	7 360 900	8 764 500	8 000 000
Centimes additionnels	206 291 177	228 353 644	233 572 357	221 019 544	232 000 000

4. Produits des services

Les produits des services sont prévus pour un montant total de 281 600 000 XPF.

Dont :

- Revenu des immeubles	20 000 000
- Remboursement IJ	13 000 000
- Subvention opération fonctionnement	18 000 000
- Autres redevances	21 000 000
- Cimetière (Concessions et redevances)	4 000 000
- Droits de stationnement et voirie	7 000 000
- Cantine	38 000 000
- Arue Incendie et secours	56 000 000
- Mise à disposition personnel aux Bud. Annexes	13 000 000
- Redevance Ordures Ménagères	108 000 000

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 seront considérées stables par rapport aux dépenses réalisées en 2018.

Ainsi **les dépenses consolidées prévues** pour cette année sont d'un montant total de **2.037.429.482 XPF**.

	BP 2018	CA 2018 (Provisoire)	2019
Budget principal	1.850.205.427 *	1.510.436.331 XPF	1.636.500.500 XPF
Budget Déchets	405.250.000	348.479.801 XPF	374.380.772 XPF
Budget Eau	34.785.956	20.789.581 XPF	28.993.617 XPF

\* BP 2018 – Périmètre identique à BP 2019 (hors virement à la section de fonctionnement)

## 1. Charges à caractère général

Les charges hors personnels et subventions (associations et budgets annexes) sont inscrites pour un montant de 671 000 000 XPF.

Les inscriptions les plus importantes sont :

- La contribution au SIVU	20 000 000 XPF
- La consommation en eau potable	20 000 000 XPF
- La consommation électrique	48 000 000 XPF
- Le marché d'alimentation pour la cantine	30 000 000 XPF
- Les fournitures scolaires	13 000 000 XPF
- La contribution à l'école St-Michel	34 000 000 XPF

L'étude du cabinet KPMG concernant la contribution obligatoire a permis d'établir le périmètre et la valorisation de la contribution servie à l'école St-Michel au regard des dépenses effectuées par la commune dans ses écoles publiques.

- La subvention à la crèche de Pirae	15 000 000 XPF
- Le marché de collecte des déchets	190 000 000 XPF
- Le marché de traitement des déchets verts	43 000 000 XPF
- La contribution à Fenua Ma	105 000 000 XPF

## 2. Les ressources humaines

Afin d'estimer l'évolution des charges de personnel en 2019 il conviendra à partir du coût actuel, **840 328 815 francs CFP**, des effectifs actuels sans remplacement des départs de l'exercice 2019.

Ce montant est abondé de **20.700.000 XPF** correspondant aux recrutements 2019.

L'estimation totale des dépenses de personnel est inscrite pour un montant de **861.028.815 XPF**.

Le ratio « Dépenses de personnel / Recettes réelles de fonctionnement » sera de 42,50%.

## 3. Subventions aux associations

Les subventions aux associations sont inscrites pour un montant de **30 000 000 XPF**

## 4. Besoins de participation aux budgets annexes

Les subventions d'équilibre des budgets annexes seront inscrites de la façon suivante :

- Budget annexe des déchets	<b>260 000 000 XPF</b>
- Budget annexe de l'eau	<b>26 000 000 XPF</b>

## V - Investissements 2019-2020

## 1. Réalisations 2018

En 2018, les services ont réalisé les investissements consolidés suivants :

	BP 2018	Engagés	%	Mandatés	%
Budget principal	1.213.733.339	727 312 380 XPF	60	503 100 413 XPF	41
Budget déchets	52.185.730	29 637 571 XPF	57	23 058 581 XPF	44
Budget eau	314.683.977	314 058 418 XPF	100	283 712 089 XPF	90
<b>Total</b>	<b>1.580.603.046</b>	<b>1 071 008 369</b>	<b>68</b>	<b>809 871 083</b>	<b>51</b>

Le montant des restes à réaliser reportés sur l'année 2019 est de : 261 137 286 XPF

## 2. Les engagements pluriannuels impactant 2019

En 2019, le budget d'investissement consolidé sera de 1.098.506.354 XPF

	BP 2018	CA 2018 (provisoire)	2019
Budget principal	1.213.733.339	503.100.413 XPF	841.966.619 XPF
Budget Déchets	52.185.730	23.058.581 XPF	33.498.990 XPF
Budget Eau	314.683.977	283.712.089 XPF	223.040.745 XPF

Pour l'exercice 2019, les engagements majeurs en investissement sont les suivants :

- Travaux de rénovation de la cantine Val Fautaua 137 000 000 XPF
- Rénovation canalisation AEP T1 Z1 134 000 000 XPF
- Aménagement des combles 135 000 000 XPF
- Extension du cimetière communal – phase 1 139 000 000 XPF
- Mise en conformité de l'école Pirae Centre 46 000 000 XPF
- Mise en conformité de l'école Val Fautaua 46 000 000 XPF
- Mise en œuvre de la vidéo protection 15 000 000 XPF
- Réhabilitation du jardin d'enfants MJC Pater 12 000 000 XPF
- Rénovation de la salle de sport Pirae Uta 16 000 000 XPF
- Adressage de la ville 17 000 000 XPF
- Réception du véhicule VSAV 17 000 000 XPF
- Renouvellement de bacs collecte déchets 26 000 000 XPF
- Couverture du plateau sportif Vaipahu 29 000 000 XPF
- Budget participatif 30 000 000 XPF

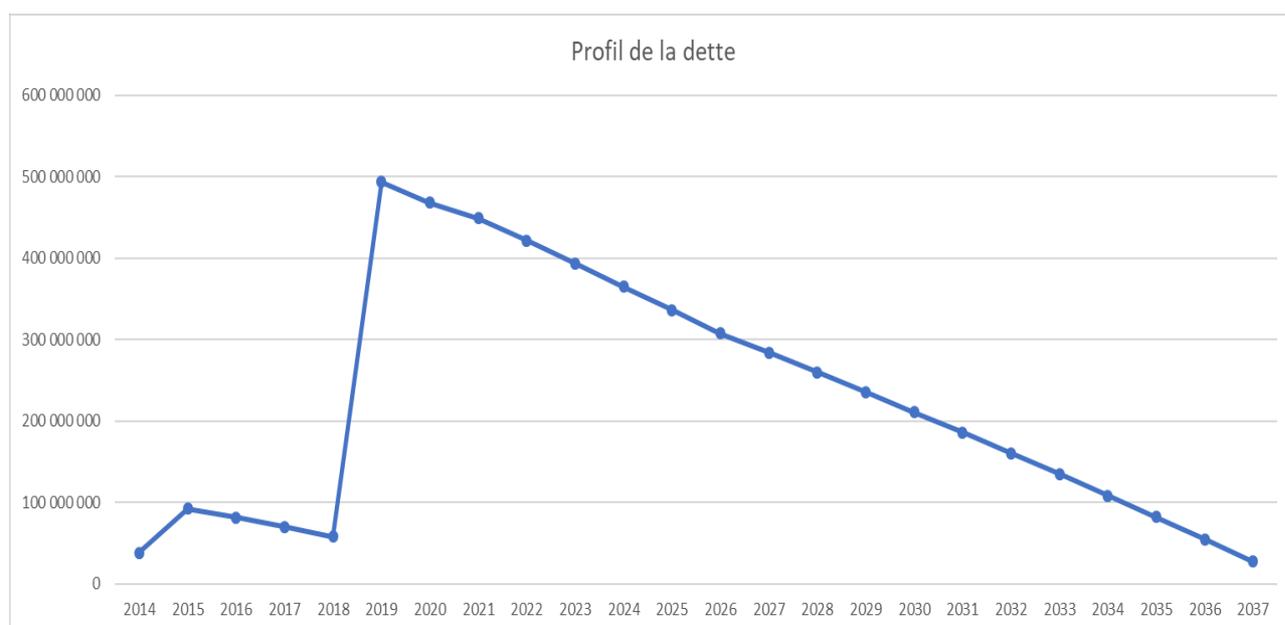
En 2019, l'effort d'investissement (dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement) est de 47,26%.

3. Profil de la dette

La commune détient 4 emprunts en cours de remboursement :

Banque	Date	Montant	Reste dû 01/19	Date de fin
AFD	07-mai-99	80 000 000	6 984 216	31/10/2019
AFD	23-janv-14	60 000 000	39 313 878	30/09/2025
AFD	28-nov-17	140 000 000	140 000 000	31/10/2037
AFD	28-nov-17	119 331 742	119 331 742	31/10/2037
AFD	28-nov-17	187 668 258	187 668 258	31/10/2037
<b>Total</b>			<b>493 298 094</b>	

Le profil de la dette au 01/01/2019 est le suivant :



En 2019, le niveau d'endettement (dette / Recettes réelles de fonctionnement) est de 23,44%, et la capacité de désendettement (dette / Excédent brute de fonctionnement) sera de 7 années.

## VI - Projets politiques et politiques publiques

Le projet de budget communal est pleinement conforme aux orientations de l'équipe municipale depuis le début du mandat et des politiques publiques ambitieuses sont menées.

Ci-après sont détaillées les politiques publiques et leurs opérations.

### 1. Les constructions scolaires

Un ambitieux programme de rénovation des constructions scolaires a été entrepris depuis le début du mandat. Après une phase de diagnostics et d'études, les travaux de rénovation sont mis en œuvre. Ainsi la remise aux normes et la rénovation de l'école Tuterai Tane ont déjà été réalisées.

Les opérations actuellement en cours concernent les écoles de Val Fautaua, Pirae Centre et de Nahoata.

Pour l'école Val Fautaua, deux opérations sont en cours :

- Les travaux de rénovation de la cantine scolaire
- Les travaux de mise aux normes et la rénovation du bâtiment.

Pour l'école Pirae Centre, les travaux de remise aux normes sont en cours d'exécution. Pour l'école Nahoata, les diagnostics et études seront achevées cette année.

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Val Fautaua Cantine	137 MF		
Val Fautaua Travaux	46 MF	122 MF	
Pirae Centre Travaux	46 MF	128 MF	
Ecole Nahoata	3 MF	60 MF	100 MF
CJA Nahoata	2 MF		
Jeux de cours	3 MF		
<b>Total</b>	<b>237 MF</b>	<b>310 MF</b>	<b>100 MF</b>

### 2. Les installations sportives de proximité

Dès le début de l'année 2019 l'achèvement de la couverture du plateau sportif de Vaipahu sera réalisé. Ainsi que la finalisation des travaux pour les aires de jeux à l'école Nahoata et Matatevai.

Cette année seront réalisés la rénovation du plateau sportif de Tenaho, ainsi que la réhabilitation du jardin d'enfant de MJC Pater et la rénovation de la salle de sport de Pirae uta.

En 2020, seront réalisés les tribunes et la clôture de Vaipahu.

	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Couverture Vaipahu	29 MF	
Aire de jeux Nahoata	4 MF	
Aire de jeux Matatevai	4 MF	
Plateau sportif Tenaho	7 MF	
Jardin enfants MJC Pater	12 MF	
Plateau sportif Pirae uta	16 MF	
Cloture Vaipahu		10 MF
Tribune Vaipahu		12 MF
<b>Total</b>	<b>72 MF</b>	<b>22 MF</b>

### 3. Les aménagements de la ville

Les travaux d'extension du cimetière communal seront achevés en septembre 2019. L'opération d'aménagement de la phase 2 de l'extension du cimetière sur la parcelle Pihatarioe débutera courant 2020.

Les études d'aménagement de la ville se poursuivent en 2019 avec la réalisation des études concernant le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD). Le périmètre d'aménagement inclue, outre le foncier public communal et Pays, la parcelle cédée par les armées ainsi qu'une parcelle faisant l'objet d'un échange entre la commune et l'Etat. La révision du PGA se poursuit avec les réunions de la Commission Locale d'Aménagement (CLA) et la rédaction du règlement d'urbanisme.

L'adressage de la ville de Pirae s'achève au premier trimestre 2019. Les dernières installations de plaques de rue et de numéro sont réalisées en février. Une campagne de communication à destination des usagers, des professionnels et des institutions est déroulée durant le premier semestre.

Les opérations de rénovation de voiries et de rénovation de l'éclairage public seront réalisées en 2020.

	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Cimetière phase 1	139 MF	
Cimetière phase 2		10 MF
Etudes CRSD	5 MF	20 MF
Etudes PGA	6 MF	
Adressage de la ville	17 MF	
Réfection de voiries		107 MF
Eclairage tranche 3		117 MF
<b>Total</b>	<b>167 MF</b>	<b>254 MF</b>

### 4. Les bâtiments communaux

Les travaux d'aménagement des combles de l'Hôtel de ville s'achèvent le 20 juin 2019. Cette opération est destinée à regrouper les services et notamment les services du bureau de l'animation, actuellement basés à l'ancienne mairie.

Les autres opérations de rénovation des bâtiments communaux : Fare Va'a, annexe de l'Hôtel de ville et la rénovation des ateliers du bureau des infrastructures et des bâtiments, seront réalisées courant 2020.

	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Combles Hôtel de ville	152 MF	
Fare Va'a		30 MF
Annexe Hôtel de ville		5 MF
Rénovation Ateliers BIB		5 MF
<b>Total</b>	<b>152 MF</b>	<b>40 MF</b>

### 5. La sécurité publique et civile

La sécurité civile prendra livraison de son nouveau Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) pendant le premier trimestre 2019. Afin de renouveler le parc des véhicules de secours et de mieux gérer le Potentiel Opérationnel Journalier (POJ), le Fourgon Pompe Tonne (FPT) sera remplacé par un Fourgon Pompe Tonne Légère (FPTL) dont la réception se fera en 2020.

Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) renouvellera une partie de ses équipements et de ses équipements de protection individuelle (EPI).

Le bureau de la sécurité publique continue l'aménagement de ses locaux afin d'accueillir le Centre de Supervision Urbaine (CSU). Cet espace permet de superviser les caméras de vidéoprotection qui seront déployés à partir du quatrième trimestre 2019.

	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Acquisition VSAV	17 MF	
Acquisition FPTL		47 MF
Renouv. Equip. Incendie	15 MF	
Aménagement PM	6 MF	
Vidéoprotection	15 MF	64 MF
<b>Total</b>	<b>53 MF</b>	<b>111 MF</b>

## 6. Les services environnementaux

Les services environnementaux recouvrent les thématiques de la gestion des déchets et de la gestion de l'eau potable.

Pour la gestion des déchets, le programme de renouvellement des bacs de collecte se poursuit et doit permettre de couvrir en 2019 les 4/5<sup>ème</sup> des usagers. Cette opération s'achèvera par une dernière tranche en 2020.

L'opération de sensibilisation au compostage se poursuit en 2019. Cette opération est également suivie avec Fenua Ma et l'Adème afin d'accompagner les usagers et mesurer les effets.

Les opérations de renouvellement de canalisation AEP s'achèvent au premier trimestre pour les tranches T1 et Z1, ainsi que la pose de hydro stabilisateurs tranche 2.

Les nouvelles opérations de renouvellement débuteront en 2020.

	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Renouvellement des bacs	26 MF	25 MF
Composteurs individuels	2 MF	
AEP T1 et Z1	134 MF	
Hydro stabilisateurs T2	8 MF	
AEP T2		216 MF
AEP rue Marie Frebault		33 MF
<b>Total</b>	<b>170 MF</b>	<b>274 MF</b>